



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des affaires sociales

Vérification des engagements financiers

Ministère: Main-d'Oeuvre et Sécurité du revenu

Période: Juillet 1987 à juillet 1988

Le mardi 4 octobre 1988 - No 32

Président: M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Handwritten:
Nouveau
5/12/88

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Condoléances à Mme Louise Harel et ajournement de la séance

CAS-1773

Intervenants

M. Guy Bélanger, président

M. André Bourbeau

Le mardi 4 octobre 1988

Vérification des engagements financiers

(Dix heures dix minutes)

Le Président (M. Bélanger): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission des affaires sociales se réunit afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pour les mois de juillet 1987 à juillet 1988.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Leclerc (Taschereau) sera remplacé par M. Polak (Sainte-Anne), Mme Legault (Deux-Montagnes) par M. Maltais (Saguenay), M. Thuringer (Notre-Dame-de-Grâce) par M. Poulin (Chauveau).

**Condoléances à Mme Louise Harel et
ajournement de la séance**

Le Président (M. Bélanger): Bien. Compte tenu d'une information que nous avons eue tout à l'heure, soit que la mère adoptive de la députée de Maisonneuve, responsable du dossier et critique de l'Opposition, est décédée cette nuit, et qu'elle a été obligée de retourner à Montréal ce matin - elle vient de partir, puisqu'elle l'a appris il y a quinze ou vingt minutes seulement - compte tenu de ces faits, nous allons ajourner sine die, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une autre date soit fixée entre les parties. M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, il serait peut-être dans l'ordre, à ce moment-là, que la commission offre à la députée de Maisonneuve ses sympathies, ses condoléances à l'occasion du décès de sa mère adoptive...

Le Président (M. Bélanger): Excellent.

M. Bourbeau:... et peut-être qu'on pourra enregistrer cette...

Le Président (M. Bélanger): Excellent. Alors, dans les circonstances, la commission fera parvenir à Mme la députée de Maisonneuve, Mme Harel, un télégramme de condoléances.

Nous ajournons donc les travaux sine die.

(Fin de la séance à 10 h 12)